

Département  
du Nord

# VILLE DE CYSOING

Arrondissement  
de LILLE

## Délibération du Conseil Municipal Du 29 juin 2022

Ville de  
CYSOING  
Nomenclature

7.5



2022/047

L'an deux mille vingt-deux le 29 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 22 juin 2022 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Étaient présent(e)s :** DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, DEVILDER Marin, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, CARPENTIER Guy, ROBIL Raphael, VIAU Gaëlle, SILVESTRI Antoine, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, FIQUET Alain, DUFOUR Amaury (19h10), LEFEBVRE Ludovic

**Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :** BOILEAU Pascal (pouvoir DUMORTIER Benjamin), THOREL Mireille (pouvoir DUBOIS Marion), LESY Denis (pouvoir MINET Frédéric), FREMAUX Céline (pouvoir DEVILDER Marin), CORNE Adeline (pouvoir POUILLART Laurent) PRZEPIORKA Anne-Marie (pouvoir ENNIQUE Renaud), LEQUIEN Valéry (pouvoir DUFOUR Amaury)

**Étaient absents excusé :**

### **POINT N°11 : Région Hauts de France : demande de subvention au titre de la redynamisation du centre-bourg**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2019/050 du 25 septembre 2019 à ce moment le conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à poursuivre la démarche initiée par la Région Hauts de France au titre de l'appel à projet pour la redynamisation des centres-bourgs.

Cette dernière s'articule autour de plusieurs axes structurants.

#### 1) L'aménagement du Centre-ville

Dans cette perspective, la municipalité a pu bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage diligentée par la Région Hauts de France en vue d'identifier les éléments à prendre en compte pour la mise en œuvre de ce programme.

En considération de ce rapport, la commune de Cysoing a retenu, après consultation, le cabinet Paysages pour la définition des aménagements à prévoir.

Ce dernier, sur la base de l'esquisse, envisage le montant des travaux à 2 086 785€ HT majoré de 112 500€ pour les frais de maîtrise d'œuvre soit un montant de 2 199 285€ hors taxes.

#### 2) L'aménagement du Parc du Château

Pour permettre cet aménagement une mission d'études et de suivi a été confiée au Cabinet Philippe Thomas.

Au terme des études le projet d'aménagement a été présenté à la DRAC et à la commission paysage ce qui a permis d'obtenir un avis favorable du Ministre en Charge de la Protection des Sites.

Compte tenu de la qualité du projet, du déménagement de la mairie et de la création d'une médiathèque, l'ensemble permettra une nouvelle offre de bien vivre donc une meilleure attractivité de la commune et de son centre.

Sur la base du dossier proposé, le montant des travaux s'envisage sur un montant total de 1 897 000€ hors taxe soit 1 200 000€ HT pour la première phase et 697 000 euros hors taxes pour deuxième phase majoré de 61 200€ de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 1 958 200€ hors taxes.

Soit un montant total hors taxes cumulé de 4 157 485€ hors taxe susceptible d'être retenu par la Région Hauts de France pour la détermination de sa participation financière.

Le considérant, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Région Hauts de France pour l'octroi d'une participation aux travaux de redynamisation du centre-bourg au plus haut taux soit une participation maximale arrêté à 1 000 000€ et de l'autoriser à signer tous les actes à cet effet.

VOTE/

Pour : 24

Contre : 3 Messieurs DUFOUR, LEQUIEN, LEFEBVRE

Abstention : 0

Le Maire,  
Benjamin DUMORTIER  
Signé le 01/07/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication